



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Comité stratégique de la MISEN des Côtes-d'Armor

22 mars 2018



Direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor



BILAN d'ACTIVITES 2017

CONTEXTE GENERAL DE L'ANNEE

- Une année 2017 très particulière du point de vue hydrologique, après une année 2016 déjà marquée par une période de sécheresse, qui s'est traduit par un premier arrêté « sécheresse » dès janvier 2017.
- La prise de compétence dans l'animation de la GEMAPI par le Conseil Régional de Bretagne . Ce portage s'est notamment traduit par la relance en 2017 du Plan Breton pour l'Eau (PBE)
- La poursuite de l'évolution de l'intercommunalité avec notamment la prise de compétence GEMAPI par les EPCI et de nombreuses réflexions sur la prise de compétence « assainissement » et eau potable.
- Un important travail d'accompagnement technique et réglementaire des collectivités pour l'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement,
- La poursuite de la mise en œuvre du plan « algues vertes », avec l'adoption du PLAV 2.
- L'engagement des réflexions autour du 6 ème programme d'action directives Nitrates.
- La mise en œuvre du SDAGE 2016-2021 au travers du PAOT qui est en cours de calage avec les acteurs territoriaux.
- La poursuite du travail des inventaires cours d'eau et zones humides.
- La mise en œuvre de l'autorisation environnementale et l'appropriation de la procédure par les services instructeurs et contributeurs

QUALITE DE L'EAU

Les dernières données disponibles :

- confirment l'amélioration constatée les années précédentes pour les nitrates, avec toutefois une année hydrologique très particulière qui a généré peu de drainage de l'azote. Pour les baies « algues vertes », les niveaux de concentration atteignent les objectifs à atteindre pour réduire significativement le phénomène.
- confirment la tendance à l'amélioration microbiologique des eaux littorales, notamment pour les sites conchylicoles ou de pêche à pied. Pour la baignade, c'est essentiellement la situation du fond de baie de Saint-Brieuc qui reste préoccupante.

La marée verte très précoce en 2017 a engendré quelques échouages en Baie de la Fresnaye alors qu'elle était quasi absente depuis 10 ans. En Baie de Saint-Brieuc et sur la Lieue de Grève les surfaces couvertes par la marée verte et les échouages restent à un niveau important malgré une baisse des flux arrivant en mer.

LA MISE EN OEUVRE DU PAOT

Le programme opérationnel d'actions territorialisé (PAOT) a été établi pour la période 2016-2018. Il a été validé lors du comité de pilotage stratégique de la MISEN du 19 avril 2016.

Le PAOT présenté en 2016 était décliné en 7 axes principaux et 24 fiches d'actions.

Afin de faciliter l'appropriation par l'ensemble des acteurs (état, AELB, structure de BV, SAGEs), un travail régional de cartographie et de bancarisation du PAOT a été réalisé et permet dans le cadre des bilans des contrats de BV 2014-2018 et de l'élaboration des futurs contrats d'apprécier en discussion avec les acteurs de BV et SAGE, la pertinence des actions à mener, leur urgence, le portage et enfin de bien identifier la complémentarité à rechercher sur le terrain entre les actions volontaires et réglementaires.



GOVERNANCE et ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

La MISEN a participé aux bureaux des CLE et aux CLE plénières des différents SAGES du territoire des Côtes d'Armor.

Le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo a été adopté en avril 2017

Après l'enquête publique de fin 2017, le SAGE Baie de Lannion devrait être approuvé dans les prochaines semaines.

La mise en œuvre des SAGES est un travail de planification d'autant plus facilité que les relations SAGES - collectivités sont étroites et que les élus des CLE sont impliqués dans le portage des politiques environnementales des collectivités locales.

Les lois MAPTAM et NOTRe ont bouleversé l'organisation historique des acteurs de l'eau bretons, en affectant la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) au bloc inter-communal.

Les EPCI ont, courant 2017, travaillé à la prise de cette compétence et ont réfléchi aux modalités organisationnelles à mettre en œuvre.

Deux réunions à l'initiative du Préfet ont notamment permis de faire un point précis avec les EPCI des schémas organisationnels retenus.

Avec la mise en place des nouveaux EPCI on assiste à un changement important dans la gouvernance dans le domaine de l'assainissement, puisque ceux-ci ont déjà pris sur une bonne partie de leur territoire cette compétence.

Les réunions bilatérales EPCI/DDTM ont permis de rappeler les enjeux importants que représentaient les systèmes d'assainissement et leur impact sur le milieu. Il a été rappelé à cette occasion que les **extensions d'urbanisation sont conditionnées à la mise en conformité de ces systèmes.**

GESTION DE LA RESSOURCE

L'année 2017 a été marquée par une sécheresse atypique de type hivernal. Un premier arrêté de restriction a été pris dès le 19 janvier et renforcé en mai.

Avec des pluies régulières tout au long de l'été, la sécheresse ne s'est pas fait ressentir en agriculture et dans les jardins des particuliers.

Dans ce contexte, la communication visant à économiser l'eau potable a eu beaucoup de difficultés à être percutante, même si la couverture médiatique des arrêtés a été à la hauteur de l'évènement climatique.

Les mesures prises ont permis de satisfaire l'ensemble des besoins en eau potable du département tout en soutenant le secteur de Saint-Malo.

Eau distribuée : plus de 4 000 prélèvements d'eau ont été réalisés donnant lieu à 127 000 résultats d'analyses portant sur 539 paramètres dont plus de 250 molécules de produits phytosanitaires.

- Microbiologie : **99,9 %** des prélèvements bactériologiques réalisés ont mis en évidence des résultats conformes (Escherichia coli, entérocoques).

- Nitrates : **100%** de conformité de l'eau distribuée en 2017.

- Pesticides : Non conformités observées à la station de Kergomar à LANNION (métaldéhyde, environ 7 000 personnes concernées par cette conformité) et à la station de La Ville Bezy à TREFUMEL (déséthyl-atrazine, environ 4 500 personnes concernées)



MISEN des Côtes d'Armor

MILIEUX AQUATIQUES et CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Les actions de restauration hydromorphologique sont suivies au travers des CTEMA et des dossiers de déclaration et autorisation transmis par les collectivités en dehors des contrats. Un précadrage est souvent réalisé avec le maître d'ouvrage sur les dossiers à enjeux afin de poser clairement les objectifs à atteindre. Le suivi de ces actions se fait au travers des financements accordés par l'AELB.

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau est une des conditions pour atteindre le bon état des masses d'eaux et protéger la biodiversité. Le plan d'action pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau prévu par la loi constitue un défi majeur : **275 ouvrages** prioritaires nécessitant un aménagement avaient été recensés sur les rivières du département. **11 ont été instruits et ont fait l'objet de travaux en 2017 portant à 204 le nombre d'ouvrages restant à mettre en conformité.**

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

Cet enjeu au travers de la problématique : **Nitrates, Pesticides, Phosphore, Microbiologique ou encore Micropolluants** est bien évidemment un axe fort de la stratégie des services et se décline par de nombreuses actions à la fois de contrôles mais aussi d'instruction des dossiers ou encore d'accompagnement des actions contractuelles visant la réduction des pollutions dans le cadre des actions conduites par les structures de bassin versant, des SAGES et les entreprises.

Il est important de noter que la majorité des moyens humains des services est fléché pour lutter contre les différentes formes de pollution et a permis une nette amélioration de la qualité des cours d'eau et des masses d'eau.

Après des années de contrôle en masse notamment dans le domaine agricole, le ciblage des contrôles se fait aujourd'hui beaucoup plus sur une analyse de risque environnemental ce qui peut au regard des résultats de conformité des contrôles engendrer de fausses interprétations quand à une éventuelle dégradation du respect de la réglementation.

EAUX LITTORALES

Même si le début 2018 a été marqué par des pollutions en Baie de Paimpol ayant entraîné la fermeture des zones de productions conchylicoles, il faut noter une amélioration régulière de la qualité sanitaire des eaux littorales, amélioration due notamment aux études et travaux réalisées par les communes et collectivités territoriales au niveau de l'assainissement collectif et non collectif et aux mesures agro- environnementales engagées par la profession agricole.

NATURE ET PAYSAGES

Forêt et bocage : L'année 2017 a été la seconde année du dispositif des aides nationales à la forêt - programme spécifique régional de boisement «breizh- forêt ». Le programme spécifique régional bocage « Breizh bocage 2 » financé à 80 %, est constitué de deux volets (animation et travaux) dont l'objectif est de consolider ou compléter la maille bocagère et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Espèces protégées : Trois dossiers importants ont marqué l'année 2017 : la poursuite de l'instruction du dossier éolien en mer baie de Saint-Brieuc et le portage technique du dossier « Choucas des Tours », demande exceptionnellement déposée et portée par l'État en 2016 et enfin la gestion du volet espèce protégée de la mise à 4 voies de la RN 164 section Rostrenen.

Chasses et pêches : 10 sessions de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDFCS) ont été organisées. 165 autorisations individuelles de destruction d'espèces classées nuisibles ont été instruites. Les contrôles dans le domaine de la chasse, de la lutte contre le braconnage, de la pêche n'ont pas générés de procédures et conflits notables.

Natura 2000 : Le département compte 16 sites d'importance communautaire au titre de la directive «Habitats» et 7 zones de protection spéciale au titre de la directive «Oiseaux». En 2017, Les difficultés de mise en œuvre du programme intégré au dispositif FEADER demeurent (outil informatique national non développé).

Publicité : La loi du 12 juillet 2010 entrée en vigueur le 13 juillet 2015 conduit à deux actions prioritaires pluriannuelles: une mission de police sur les axes ou secteurs, où la densité des préenseignes dérogatoires, est la plus importante (secteurs côtiers) et une mission d'information et de sensibilisation qui continue auprès des propriétaires et collectivités.



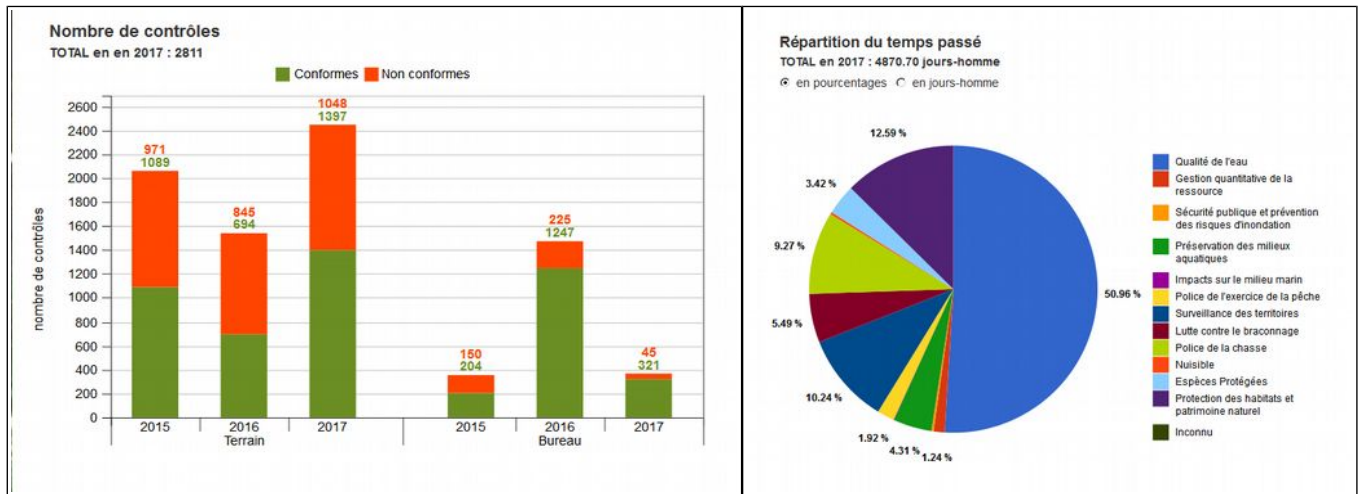
LES FICHES THEMATIQUES

Thématiques	Nom de la fiche	Fiches PAOT	Chapitre du SDAGE	Service Pilote
Plan de contrôle / LICORNE		Fiche 4 : le plan de contrôle		
Gouvernance et accompagnement des territoires	PAOT	Fiche 2 : le PDM et le PAOT		DDTM
	SAGEs et BV	Fiche 3 : les SAGE et contrats de BV	Chapitre 12	
	GEMAPI		Chapitre 12	
	Assainissement			DDTM
Ressource	Sécheresse 2017		Chapitre 7	DDTM
	Qualité des cours d'eau			AFB
	Prélèvements d'eau hors AEP		Chapitre 7	DDTM
	Eaux destinées à la consommation humaine	Fiche 15 : les captages prioritaires	Chapitre 6	ARS
	Le contrôle sanitaire des ECH		Chapitre 6	ARS
Milieux aquatiques	Hydromorphologie	Fiche 5 : la restauration hydro morphologique et Fiche 8 : les plans d'eau	Chapitre 1, 8, 9, 11	AELB
	Continuité écologique	Fiche 6 : la continuité écologique		DDTM
	Inventaires zones humides et cours d'eau	Fiche 7 : la restauration des zones humides		DDTM
	Agence Française pour la Biodiversité	Fiche 5,6,7,8		AFB
Lutte contre les pollutions	Nitrates	Fiche 10 : Nitrates	Chapitre 2, 10	DDTM/DDPP
	La Déclaration des Flux d'Azote (DFA)	Fiche 10 : Nitrates		DDTM
	Les algues vertes	Fiche 9 : La problématique algues vertes		DDTM
	ICPE industrie	Fiche 14 : les stations et réseaux industriels	Chapitre 5	UD DREAL/ DDPP
	ICPE agricole	Fiche 10 : Nitrates	Chapitre 2	DDPP
	Piscicultures	Fiche 12 : Pisciculture		DDPP / DDTM
	Pesticides	Fiche 18 : les phytosanitaires	Chapitre 4	DRAF/ AFB
Systèmes d'assainissement	Fiche 13 : les stations et réseaux des collectivités	Chapitre 3, 10	DDTM	
Eaux littorales	Baignades	Fiche 16 : la baignade	Chapitre 3, 10	ARS
	Pêche à pied récréative	Fiche 17 : la conchyliculture		ARS
	Conchyliculture	Fiche 17 : la conchyliculture		DDTM/DML
	Travaux en zones littorales	Fiche 24: la DCE et la DCSMM		DDTM/DML
Nature et paysage	Forêt	FICHE 23: Protection des habitats forestiers	Hors SDAGE	DDTM
	Espèces chassables et régulables	Fiche 22: Protection des habitats et des paysages		ONCFS
	Habitats et espèces protégés			ONCFS
	Espèces protégées			DDTM
	Aires protégées			DREAL
	Acquisition de connaissances			ONCFS
	La police judiciaire au sein de l'ONCFS			ONCFS
	Publicité	Fiche 21: La publicité		DDTM
	Natura 2000	Fiche 19 : Natura 2000		Chapitre 9

CONTEXTE

La gestion de l'eau qualitativement et quantitativement est un des enjeux majeurs des services de l'État dans le département des Côtes-d'Armor. La mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), pilotée par la DDTM, rassemble tous les services et organismes sous tutelle de l'État intervenant dans ce domaine et assure la coordination départementale des interventions des différents acteurs en matière de police de l'eau et de l'environnement.

Chaque service contribue à alimenter l'application LICORNE (application de gestion des contrôles de terrains et de bureau)



Globalement l'ensemble de l'activité est relativement constante d'une année à l'autre.

Il est toutefois important de noter :

Une baisse significative des contrôles Directive Nitrates depuis les années 2010, du fait notamment d'une pression de contrôle en diminution, et d'une baisse significative des ETP disponibles pour leur réalisation.

Une montée en puissance des contrôles dans le domaine de l'assainissement des serres et des aires de carénage, avec un nombre de rapports de manquement administratif plus conséquent.

ORIENTATIONS 2018

Le plan de contrôle 2018 fait l'objet d'un prévisionnel thématique par thématique et est présenté dans un document annexe.

A retenir pour 2018 :

- Assainissement : poursuite des contrôles en parallèle d'un accompagnement des collectivités dans la mise aux normes de leur systèmes d'assainissement,
- Agriculture : Ciblage des contrôles sur des zones « à risques »,
- Ressource : Maintien des contrôles « forages »,
- Produits phytosanitaires : Poursuite d'un plan de contrôle ambitieux en parallèle d'un accompagnement des structures de BV pour la mise en place d'actions d'envergure dans le domaine,
- ICPE industrielles et agricoles : respect du plan de contrôle national.
- Eaux littorales : maintien des suivis et contrôles des aires de carénage, des activités sur le DPM,
- Continuité écologique : Poursuite des relances, en priorité sur les ouvrages les plus problématiques,
- Publicité : Ciblage des contrôles sur l'ouest du département
- Chasse et espèces protégées : Renforcement du contrôle des élevages et parcs de chasse et renforcement du contrôle des introductions.
- Milieux aquatiques : Suivis des rejets de serres en parallèle d'un travail avec l'UCPT sur la gestion de la ressource en eau et sur les rejets des eaux de drainage



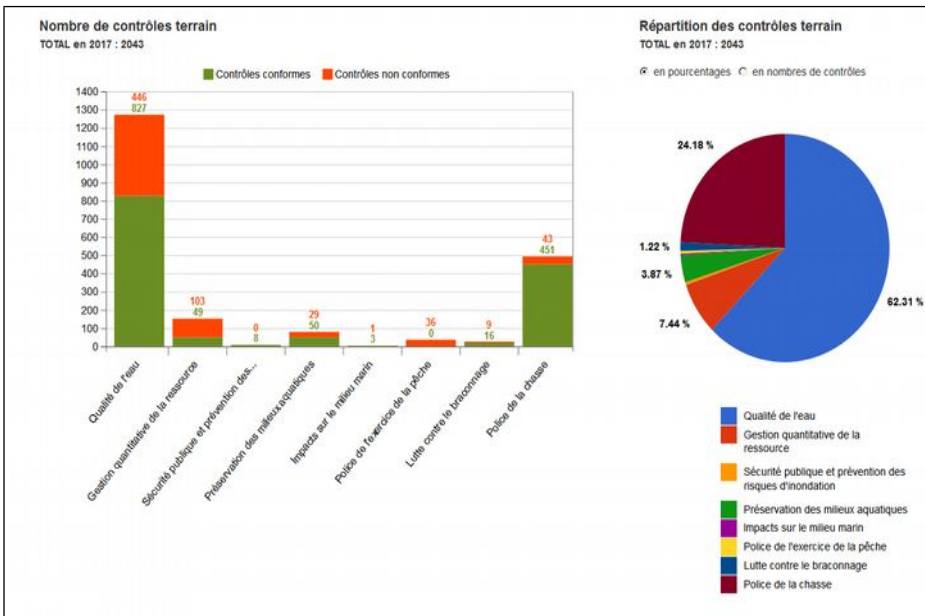
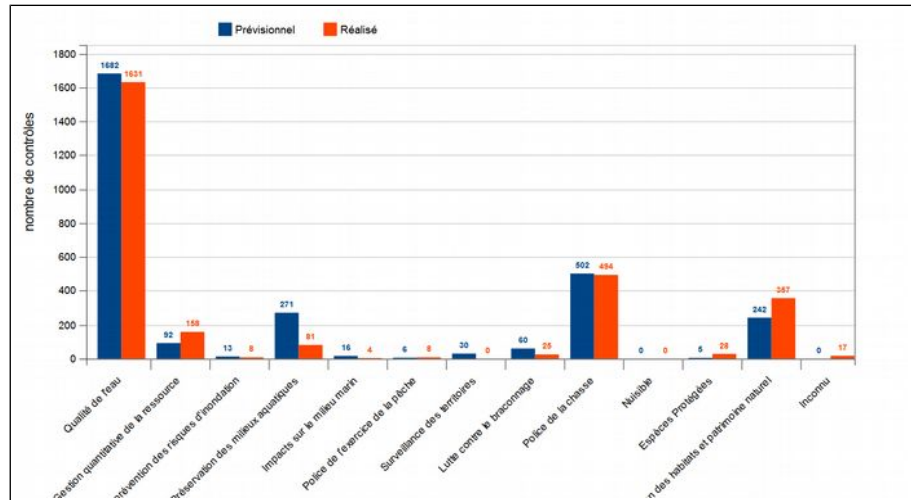
MISEN des Côtes d'Armor

BILAN DU PLAN DE CONTRÔLE 2017

Un réalisé globalement très satisfaisant tant en terme de moyens humains déployés qu'en nombre de contrôles réalisés.

2811 contrôles réalisés

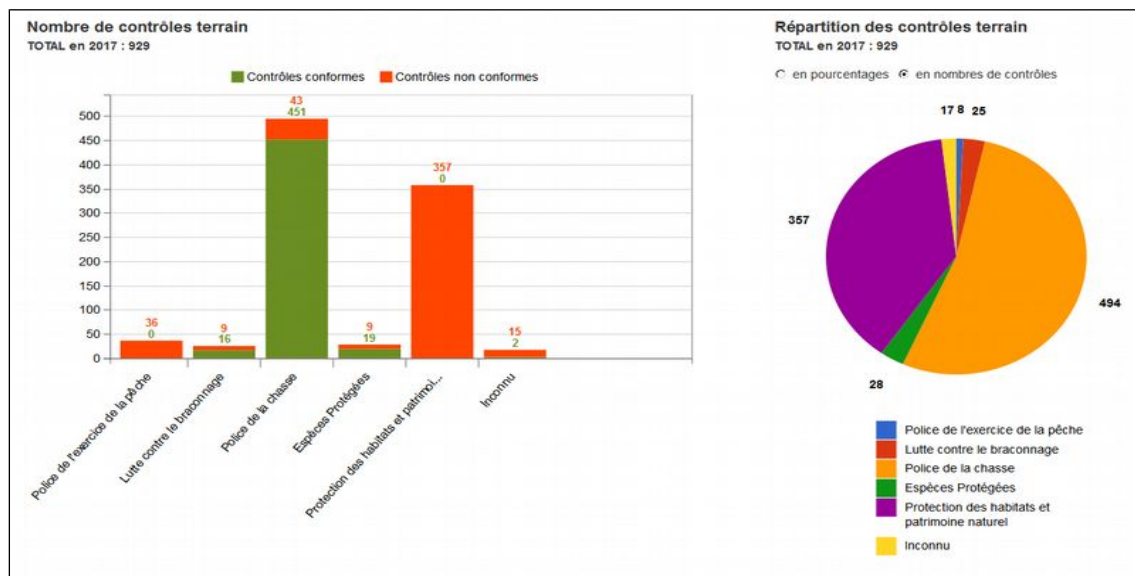
- 2445 de terrains
- 366 de bureau

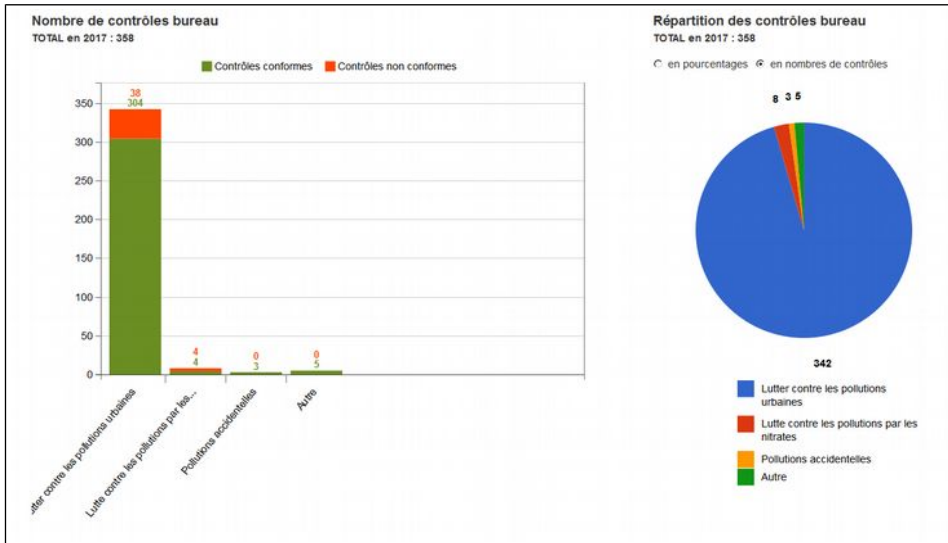


La proportion des contrôles réalisés dans le domaine de la qualité de l'eau reste comme chaque année très majoritaire et est principalement du au nombre de contrôles directive nitrates réalisés

Dans le domaine de la nature les contrôles liés à la chasse restent majoritaire.

Les 357 contrôles « protection des habitats et patrimoines » sont des contrôles « publicité »





Les contrôles dits « de bureau » sont principalement des contrôles réalisés dans le domaine de l'assainissement :

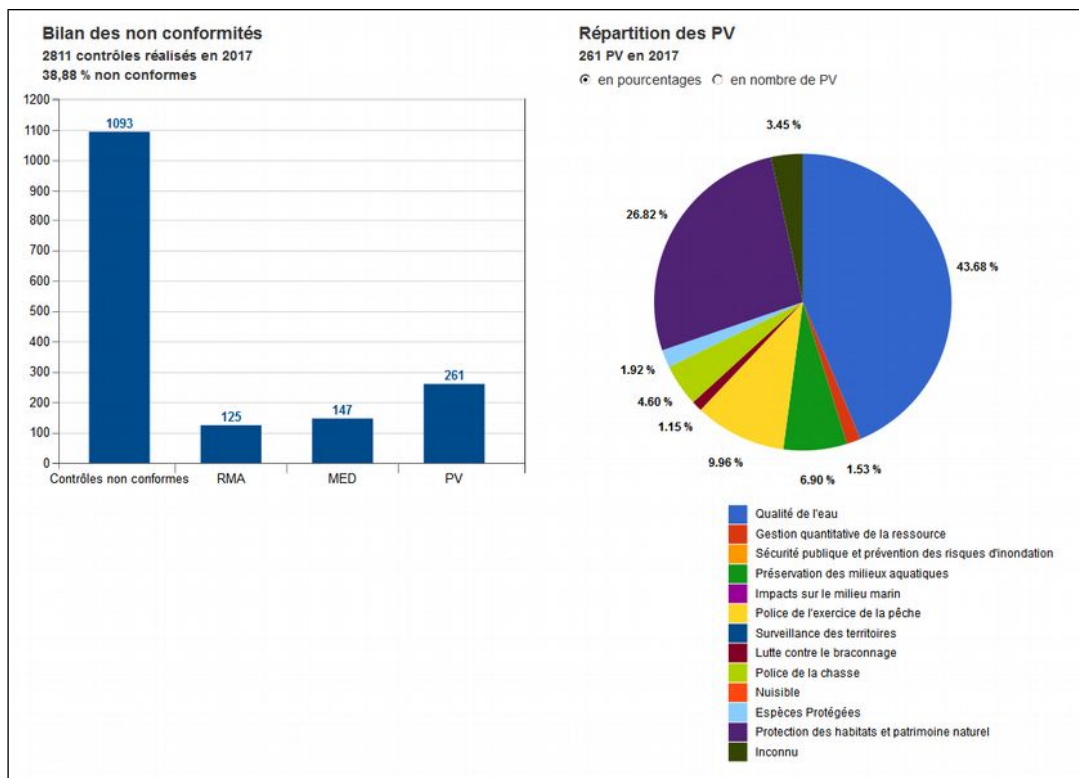
- contrôles des bilans des STEP
- contrôles des bilans agronomiques liés au plan d'épandage des boues

LES SUITES AUX CONTRÔLES

Sur 2811 contrôles 1093 sont considérés comme non conformes (38,9%). Ceux-ci ont fait l'objet soit :

- d'une simple suite par courriers de rappel
- d'un rapport de manquement administratif suivi ou non d'une mise en demeure
- d'une mise en demeure avec ou sans procédure judiciaire (PV)
- d'un procès verbal

Les principales suites pénales sont enregistrées dans le domaine de la qualité de l'eau et de la protection des habitats (publicité)



CONTEXTE

Le programme opérationnel d'actions territorialisé (PAOT) a été établi pour la période 2016-2018. Il a été validé lors du comité de pilotage stratégique de la MISEN du 19 avril 2016.

Il convient de rappeler que les territoires à enjeux définis notamment par le SDAGE (baies « algues vertes », amont des captages prioritaires, amont des plans d'eau eutrophes) couvrent environ 80% du territoire départemental.

Comme chaque année l'activité « eau », tout comme l'activité « nature » fait l'objet d'un rapportage au niveau national. Pour chaque orientation, un ou plusieurs indicateurs permettent d'en suivre la réalisation. Ce rapportage, validé par le responsable de la MISEN, est transmis à la DREAL, puis au niveau national qui dresse un bilan global et notamment des cartes de synthèse qui permettent de comparer les situations entre départements et régions.

Le comité permanent de la MISEN s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2017 et plus de 15 réunions techniques ont eu lieu pour traiter plus spécifiquement certaines thématiques : assainissement, contrôle, inventaire cours d'eau, captages prioritaires, carénages, zones conchylicoles,

Le PAOT présenté en 2016 était décliné en 7 axes principaux et 24 fiches d'actions.

Ces 24 fiches sont en cours de déclinaison à l'échelle de chaque masse d'eau afin de bien mettre en relation le diagnostic posé lors de l'élaboration du SDAGE et les actions définies. Le PAOT est actuellement établi sur la base d'un tableur contenant plus de 550 lignes d'actions (hors continuité écologique) et est suivi dans le cadre d'une application nationale (OSMOSE).

Afin de faciliter l'appropriation par l'ensemble des acteurs (état, AELB, structure de BV, SAGES), un travail régional de cartographie et de bancarisation du PAOT a été réalisé et permet dans le cadre des bilans des contrats de BV 2014-2018 et de l'élaboration des futurs contrats d'apprécier en discussion avec les acteurs de BV et SAGE, la pertinence des actions à mener, leur urgence, le portage et enfin de bien identifier la complémentarité à rechercher sur le terrain entre les actions volontaires et règlementaires.

OUTIL LICORNE

Depuis 2017, l'application LICORNE permet :

- d'effectuer le suivi des plans de contrôles ;
- de planifier les contrôles et de saisir leur conformité ;
- d'instruire les suites administratives et judiciaires ;
- le rapportage national pour l'élaboration du rapport national d'activité.

A l'échelon départemental il permet une extraction complète de l'ensemble des données relatives aux bilans des contrôles.

LICORNE Suivi des plans de contrôle, des contrôles et des suites à donner

Tableau de bord Plan de contrôle Contrôles Suites Rapports Paramétrage

Plan de contrôle Prévisionnel partiellement saisi le 06/02/2018 Réalisé partiellement mis à jour le 01/03/2018

Année 2018 Plan de contrôle Plan de contrôle 2018 - MISEN 22

Domaine Tous les domaines

Afficher plus de colonnes Affichage des actions

Domaine/Thème/Action	Priorité	Prévisionnel		Mise en oeuvre			
		Temps prévisionnel terrain	Temps prévisionnel bureau	Nb contrôles prévus terrain	Nb contrôles prévus bureau	Temps passé terrain	Temps pas bure
Total		2 313,8	365	1 813	316	50,2	€
Qualité de l'eau - Lutter contre les pollutions urbaines							
Systèmes d'assainissement	1	14,00	165,00	24	270	5,80	0,
Plans d'épandage	1	5,00	30,00	5	26		3,
Contrôle des déversoirs d'orage	1	4,00		9		0,90	
Qualité de l'eau - Rejets d'eaux pluviales							
Rejets d'eaux pluviales	1	10,00		20		0,50	

Afin de faciliter l'appropriation de l'ensemble des activités des services de la MISEN, celles-ci sont déclinées en fiches thématiques qui résument à la fois le contexte de l'action, le bilan de l'année et les orientations pour l'année en cours. Ces fiches ont vocation à être publiées sur le site des services de l'état.



SITE DE CONSULTATION DES PROJETS DE PAOT

L'OUTIL OSMOSE : pour suivre le PAOT